commission paritaire régionale mode d'emploi

janvier 2014



- · Code de la santé publique article 6152-325
- Décret 2013-843 du 20 septembre 2013
- · Instruction DGOS/RH4/2013/394 du 29 novembre 2013

ce qui change

la composition

10 représentants des PH et HU,
5 organisations représentatives de médecins (au lieu de 4)
2 titulaires et deux suppléants par organisation
1 pour les chefs de cliniques, 1 pour les assistants,
1 pour les internes

siègent aussi 4 directeurs, 4 représentants des PDTs de CME, 4 représentants ARS dont le DGARS qui préside.

les missions

instance de dialogue social régional en ARS action de conciliation à la demande du CNG élaboration de bonnes pratiques

consultée sur :

- organisation de la PDS et CDS, y compris pharmaceutique avec leur évaluation
- adaptation des emplois médicaux (bilan des postes publiés, restructurations, incidences sur situations et emplois)
- gestion prévisionnelle des métiers et compétences PM
- actions d'attractivité (a disparu explicitement l'attribution et renouvellement des primes multi sites....)
- dépassements de plafond des CET
- bilan de réalisation du temps additionnel
- élaboration et diffusion des bonnes pratiques pour santé au travail, prévention des risques professionnels, gestion du temps de travail, dialogue social et gestion qualitative des personnels médicaux, suivi des postes à recrutement difficile
- action de conciliation gestion des praticiens ou prévention des conflits à la demande du CNG ou du DGARS

le calendrier prévisionnel et les objectifs

- · janvier/février 2014 arrêtés de composition pris par chaque ARS.
- · février /mars installation des commissions.
- ordre du jour concerté : lieu de débat et de synthèse visant à éclairer les politiques régionales voire nationales.
- sont envisagées trois réunions par an.

quelques conseils de fonctionnement

- les deux titulaires et les éventuels suppléants constituent une équipe qui est la base régionale du dialogue social tel que nous l'avons souhaité.
- merci à tous pour cet engagement supplémentaire.
- Cette équipe représente le SNAM-HP, et en ce sens sera solidaire aussi de notre positionnement en commission nationale. Il est donc important que les questions d'ordre du jour soient si possible évoqués avant chaque réunion auprès du secrétaire général afin de garantir la cohérence nécessaire. Une centralisation (transfert courriel) au siège du SNAM-HP de chaque convocation, ordre du jour, puis des compte-rendus personnels ou officiels est souhaitable pour conforter notre vision nationale.
- Ne surtout pas hésiter à nous contacter par courriel ou téléphone.
- La concertation régionale, avec les représentants de la CMH, partenaire national du SNAM-HP au sein de Convergences HP sera aussi un facteur d'efficacité.
- Souplesse et inter-action doivent être les maitres mots de notre organisation.

sg.snamhp@orange.fr snamhp@wanadoo.fr les commissions V1 n'ont pas été très sollicitées ferons nous mieux ?

la vigilance responsable étant la meilleure défense,

merci d'avance à tous nos représentants dont nous savons combien il sont déjà très occupés

